L’Agence française de l’adoption «inquiète» pour les couples homosexuels qui souhaiteront adopter à l’étranger

07/12/2012 à 6h35

La directrice générale de l’Agence française de l’adoption (AFA), Béatrice Biondi, auditionnée à l’Assemblée nationale, jeudi 6 décembre, sur le projet de loi ouvrant le mariage et l’adoption aux couples du même sexe s’est déclarée «inquiète» pour les couples homosexuels autorisés par la loi à adopter : trouveront-ils des pays étrangers prêts à accepter leurs dossiers ?

Des Etats, comme la Chine ou le Vietnam, exigent déjà des «attestations de non-homosexualité» pour les familles adoptantes.

Créée en 2006, l’AFA est une agence publique travaillant avec trente-cinq pays partenaires et qui accompagne six mille familles. «*Premier opérateur pour l’adoption internationale*», elle ne peut refuser de dossiers, s’ils répondent aux conditions requises, contrairement à des organismes privés. Mais «*moins d’une vingtaine de pays autorisent l’adoption par des couples homosexuels, soixante-dix condamnant l’homosexualité*», a rappelé Arnaud Del Moral, chef du service international de l’organisation.

L’AFA n’a identifié que trois pays auxquels elle pourrait transmettre les dossiers de couples homosexuels : l’Afrique du Sud et quelques Etats du Brésil et des Etats-Unis. […]

L’agence redoute qu’un certain nombre de pays décident de fermer progressivement l’adoption aux célibataires. «*La Russie, par exemple, est très attentive au suivi des enfants*

adoptés», a souligné Béatrice Biondi. Si le pays découvre que des homosexuels adoptent en célibataire puis se marient, «*cela pourrait entraîner des questionnements autour de la dissimulation d'informations*», a-t-elle relevé. […]
Le Monde (Merci à Vandenberghe)